



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE CORPUS PRODUCTUM POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 9
MARS 2022**

**DÉCISION N° DM-22-079
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Corpus Productum, représentée par Monsieur Hector Obalk, dont le siège social est situé 22, rue Lécuyer – 93 400 Saint Ouen – pour l'organisation du spectacle « Toute l'histoire de la peinture en moins de deux heures » le 9 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 385 € (sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société la société Corpus Productum, représentée par Monsieur Hector Obalk, dont le siège social est situé 22, rue Lécuyer – 93 400 Saint Ouen – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Toute l'histoire de la peinture en moins de deux heures » le 9 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 7 385 € (sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220308-Imc1H9420H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/03/2022 Date de Publication : 08/03/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-Imc1H9420H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022
Date de Publication : 08/03/2022